



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8665^e séance

Vendredi 15 novembre 2019, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Licharz
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Zhang Jun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mangué
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alahmad
	Pérou	M. Duclos
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Singer Weisinger

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 1^{er} novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2019/858)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 1^{er} novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2019/858)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/880, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/858, qui contient une lettre datée du 1^{er} novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Côte d'Ivoire, République dominicaine, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Guinée équatoriale, Fédération de Russie

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2498 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a dû s'abstenir dans le vote sur la résolution 2498 (2019) visant à proroger les sanctions imposées à la Somalie. Nous convenons que la situation dans cet État de la Corne de l'Afrique reste tumultueuse, et nous avons contribué activement aux efforts visant à répertorier et à clarifier les dispositions de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie. Nous espérons que cette mesure ainsi que les autres prévues dans la résolution contribueront à normaliser la situation et à éloigner la menace terroriste posée principalement par les Chabab.

Cependant, nous restons préoccupés par certaines formulations de la résolution. Plus précisément, nous pensons qu'il n'y a pas de raison de mentionner Djibouti et l'Érythrée dans le texte d'un document du Conseil de sécurité sur le régime de sanctions visant la Somalie. Nous tenons à rappeler que l'année dernière, le Conseil a levé les restrictions imposées à l'Érythrée. L'état des relations entre Asmara et Djibouti ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales et le règlement des questions en suspens entre les deux pays relève de la diplomatie bilatérale. Nous regrettons également que les auteurs aient cherché à surcharger le document avec des exigences relatives aux droits de l'homme. Nous tenons à rappeler une fois de plus que l'examen de ces questions ne relève pas directement de la compétence du Conseil de sécurité ou du Comité des sanctions sur la Somalie. Il existe un organe prévu à cet effet, à savoir le Conseil des droits de l'homme. Nous demandons à nouveau que la division du travail soit respectée.

Pour conclure, je tiens à exprimer nos vives préoccupations au sujet de la contrainte de temps factice imposée durant la rédaction de la résolution. Cela a eu pour résultat de mettre les membres du Conseil dans une position difficile, puisqu'ils ont dû négocier ce document extrêmement important dans l'urgence, alors même qu'il a subi de profondes modifications par rapport au texte de l'année dernière. Ma délégation a fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver la situation et préserver le consensus sur ce document, qui est d'une importance capitale pour nos amis somaliens. Il est profondément regrettable que nos propositions n'aient pas été prises en compte, et nous espérons que nos collègues britanniques

tireront les conclusions qui s'imposent et que cette situation ne se reproduira pas.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure actuelle, la situation en Somalie est globalement stable. Le Gouvernement fédéral encourage activement la reconstruction nationale et accomplit des progrès importants dans les domaines politique et économique ainsi que dans le secteur de la sécurité. Toutefois, l'instauration d'une paix durable en Somalie demeure un défi. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent continuer d'apporter appui et assistance à la Somalie, conformément au principe voulant les Somaliens diriger et s'approprient le processus.

Le Conseil vient d'adopter la résolution 2498 (2019). La Chine a participé activement aux consultations sur le projet de résolution visant à renouveler le mandat du Comité des sanctions sur la Somalie et a formulé des recommandations et des propositions raisonnables et constructives correspondant aux besoins du pays concerné. Nous avons pris acte des efforts du rédacteur et des améliorations apportées au texte; toutefois, nous regrettons que certaines de nos propositions n'aient pas été adoptées. La Chine reste préoccupée par le contenu de la résolution, et a dû s'abstenir dans le vote.

La Chine estime que la situation actuelle dans la Corne de l'Afrique ne cesse de s'améliorer et a atteint un nouveau stade. Les relations entre Djibouti et l'Érythrée ne représentent plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et régionales. Les deux pays se sont engagés à normaliser leurs relations et ont consenti des efforts considérables à cette fin. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent reconnaître cela, saluer leurs efforts et sur la base du respect de la souveraineté des deux pays, leur apporter un appui en toute bonne foi et s'abstenir d'imposer des solutions. Toute autre option ne pourra être que contreproductive.

Pour ce qui est des droits de l'homme, la Chine a toujours été d'avis que les questions liées aux droits de l'homme doivent être traitées par les organes spécialisés, tels que le Conseil des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité n'est pas l'enceinte indiquée pour débattre de ces questions. Conformément à son mandat, le Conseil doit se concentrer sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales, y compris dans le cadre des travaux de ses organes subsidiaires, où le même principe s'applique.

Le texte pertinent de la résolution risque de créer un mauvais précédent et d'influer sur les délibérations du Conseil sur la question des sanctions imposées à la Somalie. La Chine a des réserves à cet égard et espère que le Conseil mènera de vastes consultations sur les projets de résolution à l'avenir et évitera de les mettre hâtivement aux voix, afin de parvenir au plus large consensus possible.

M. Ndong Mangué (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ce matin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2498 (2019) par laquelle il a renouvelé les sanctions imposées à la Somalie. Ma délégation appuie le Groupe d'experts sur la Somalie et se félicite des efforts considérables qu'il déploie pour contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Nous l'encourageons à faire de son mieux pour travailler toujours en coordination avec les autorités somaliennes.

Toutefois, la République de Guinée équatoriale s'est abstenue dans le vote sur cette résolution parce que, selon nous, la portée du processus de négociations qui a abouti à son adoption n'était pas assez large et n'a pas tenu compte de certaines considérations importantes que notre délégation a partagées avec certains membres. Notre demande visait à parvenir à un texte équilibré qui reflète les différentes propositions et qui soit en phase avec la dynamique politique actuelle dans la Corne de l'Afrique. Nous aurions souhaité que les questions n'ayant pas de lien direct avec cette résolution n'y soient pas mentionnées.

M. Alahmad (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous saluons l'adoption de la résolution 2498 (2019), qui renouvelle les sanctions imposées à la Somalie pour une année supplémentaire, et nous remercions le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, de la transparence et de la coopération constructive dont il a fait montre tout au long des négociations. Ce renouvellement reflète l'importance qu'il y a à continuer d'aider la Somalie durant cette période charnière de son histoire et nous espérons que des progrès seront faits durant la période à venir en termes de suivi de la mise en œuvre des sanctions.

Nous ne manquerons pas aussi de saluer les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour préparer le terrain en vue de l'organisation d'élections générales en 2020 et 2021. Nous appelons l'ensemble des parties somaliennes à redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de l'intégration politique et économique et de

l'amélioration des conditions de sécurité, ainsi qu'à placer l'intérêt national avant tout. Nous espérons à cet égard que le Conseil continuera d'agir sur la base d'une vision commune afin d'aider les Somaliens à édifier un État fédéral qui protège les droits fondamentaux et les libertés fondamentales de tous ses citoyens.

Enfin, nous réitérons la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité de la Somalie et nous invitons la communauté internationale à poursuivre son appui politique et financier au Gouvernement fédéral somalien afin de l'aider à édifier l'État et à instaurer la stabilité dans le pays.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : La Belgique salue l'adoption de la résolution 2498 (2019), qui prolonge les mesures de levée partielle de l'embargo pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Somalie. Le régime des sanctions contribue à la lutte contre les Chabab et contre les menaces à la paix et à la sécurité en Somalie, qui affectent également les pays voisins.

La Belgique salue les efforts fournis par la « plume » britannique pour mettre à jour les mesures d'embargo afin d'en améliorer la lisibilité et afin de prendre en compte la menace que représentent les engins explosifs improvisés. La Belgique salue également le langage clair soulignant la pertinence, pour le Comité des sanctions, des échanges d'informations avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. La résolution renouvelle également le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie et nous appelons le Gouvernement fédéral de Somalie à retrouver le chemin de la coopération avec ces experts. Cette coopération doit nous permettre de travailler ensemble à un but commun – la paix et la sécurité en Somalie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalia) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, mon frère l'Ambassadeur Jerry Matjila, du leadership exemplaire dont il a fait montre dans la conduite des travaux du Conseil durant le mois d'octobre.

Nous prenons note, avec des réserves, de la résolution 2498 (2019) qui vient d'être adoptée et qui renouvelle le régime de sanctions imposées à la Somalie. Nous regrettons que des contributions importantes n'aient pas été prises en compte, en vue de parvenir à un consensus. Encore une fois, le Gouvernement fédéral somalien voudrait appeler officiellement à la levée des sanctions imposées à la Somalie depuis 1992. À cet égard, je voudrais soulever les quatre points suivants.

Premièrement, les sanctions imposées à la Somalie durent depuis plus longtemps que tout autre régime de sanctions de l'ONU, et ont également la plus large portée. Non seulement les mesures prévues par ce régime obsolète ne tiennent pas compte de nouvelles réalités positives sur le terrain, mais en plus, elles ne sont pas alignées sur la politique phare du Gouvernement fédéral, qui est de reconstruire une Armée nationale somalienne unifiée et suffisamment équipée, capable de protéger notre peuple et notre territoire.

Bien que nous soyons convaincus qu'elles sont mal conçues sur le plan des principes, ces sanctions continuent d'être imposées à la Somalie sans critères clairement définis en vue de leur levée totale. Nous nous félicitons de la visite que prévoit d'effectuer à Mogadiscio, en juin, l'équipe d'évaluation technique mise en place par le Secrétaire général en vue de procéder à un examen de l'embargo sur les armes. Nous avons pris note des recommandations de l'équipe.

Deuxièmement, comme le Conseil le sait, les Chabab – qui sont un groupe terroriste – continuent de représenter une menace grave pour la paix et la stabilité de la Somalie et de la région. La communauté internationale a dépensé généreusement des millions de dollars pour financer les activités du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et du Groupe d'experts sur la Somalie au cours des 10 dernières années. Nous sommes profondément convaincus que cela n'est pas viable et ne permettra pas de remédier efficacement aux causes profondes du problème. Étant donné que nous avons une capacité limitée de sécuriser les zones reculées situées le long de nos frontières, nous demandons à nos partenaires d'investir dans l'amélioration de la capacité de notre gouvernement en matière de contrôle des frontières afin d'endiguer les flux de combattants étrangers et d'armes illégales, ainsi que d'autres ressources. C'est à nous qu'il incombe au premier chef de surveiller et de protéger nos frontières.

Troisièmement, la base militaire de Berbara représente toujours une violation flagrante de la

souveraineté et de l'intégrité territoriale somaliennes et va à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour féliciter le Conseil d'avoir pris en compte la plainte de mon gouvernement concernant le renforcement des effectifs militaires à Berbara. Nous accueillons avec une vive satisfaction la volonté exprimée par le Conseil de déployer des efforts en vue de remédier rapidement à ces violations flagrantes.

Quatrièmement, l'une de meilleures pratiques en matière de surveillance de la mise en œuvre d'un embargo sur les armes imposé par les Nations Unies consiste à faire appel à des compétences spécialisées et à établir des rapports sur la base de données factuelles, en appliquant des normes raisonnables pour l'obtention d'éléments de preuve. Cependant, il semble qu'on accorde très peu d'attention à cette pratique aujourd'hui. Bien que le nombre de membres du Groupe d'experts sur la Somalie soit un des plus élevés des régimes de sanctions de l'ONU, la qualité de leurs travaux et de leurs rapports reste mitigée en raison du niveau discutable de leur compétence technique et de leur connaissance de la région. Ainsi, le Groupe continue de proférer de fausses accusations, de faire des affirmations fallacieuses et

de colporter des commérages qui sapent nos efforts de réforme et notre lutte contre le groupe terroriste des Chabab.

Le Gouvernement fédéral somalien ne tolérera pas que des personnes et des entreprises somaliennes soient nommées dans les rapports passés, présents ou futurs du Groupe d'experts sans un degré de preuve raisonnable. À cet égard, afin de faciliter la collaboration future, nous demandons la mise en place d'un mécanisme fiable pour traiter les cas où des allégations sont formulées à tort. Nous suggérons également de choisir les experts parmi une liste de personnes dotées d'un haut niveau de compétence technique et d'une grande connaissance de la région, conformément aux meilleures pratiques du Conseil de sécurité, pour mener les futures enquêtes en Somalie.

Enfin, nous remercions le Conseil de sécurité de son appui constant aux progrès de la Somalie. Nous encourageons nos partenaires à investir dans la solution durable que nous avons identifiée afin de contrer les menaces actuelles. C'est la seule façon dont le peuple somalien pourra parvenir à une paix durable en Somalie.

La séance est levée à 10 h 20.